

**FICHE PROGRAMME 2021-2022  
BOURSE DE FORMATION EN RECHERCHE  
DU CENTRE D'EXPERTISE POUR LES VICTIMES DE BRÛLURES  
GRAVES DE L'OUEST DU QUÉBEC  
MAÎTRISE ET DOCTORAT**

**Date limite de dépôt de la demande: 30 avril 2021**

**Date annonce des résultats : 4 juin 2021**

Le Centre d'expertise pour les victimes de brûlures graves de l'ouest du Québec (CEVBGOQ) qui est constitué de l'Unité des grands brûlés CHUM, du Programme des grands brûlés de l'hôpital de réadaptation Villa Medica, de la Fondation des pompiers du Québec et d'Entraide Grands Brûlés, lance un programme de bourse de formation en recherche pour faciliter le développement de projet de recherche portant sur les grands brûlés. Un accent important est mis sur la recherche fondamentale et clinique, centrée sur les besoins des grands brûlés, et qui contribue à promouvoir leur bien-être et leur soulagement. L'intégration des données probantes permettant d'implanter et diffuser les meilleures pratiques pour une qualité de soins et de services optimaux est également au cœur des préoccupations du CEVBGOQ.

Un don de 10,000 \$ est disponible pour l'année financière 2021-2022, permettant à la direction du CRCHUM d'offrir une bourse de formation de niveau maîtrise ou doctorat, à des candidat(e)s qui poursuivent leur formation en recherche sur les brûlures graves au Centre de recherche du CHUM.

**Critères d'admissibilité :**

- Être étudiant(e) au CRCHUM,
- Comme pour toutes les demandes de bourses ou de prix du CRCHUM, les candidat(e)s doivent obligatoirement avoir participé à la séance d'accueil des nouveaux étudiant(e)s du CRCHUM. Les étudiant(e)s arrivés au CRCHUM après le 28 janvier 2021 devront obligatoirement assister à la prochaine séance d'accueil qui aura lieu en septembre 2021,
- Les candidat(e)s doivent obligatoirement avoir mis leur fiche AGIR à jour au maximum 3 mois avant la date limite de dépôt de l'application,
- Être inscrit à temps plein à la maîtrise ou au doctorat,
- Le directeur ou la directrice doit s'engager à ce que le ou la candidat(e) bénéficie d'un montant de financement annuel d'un minimum de 19,000 \$ pour un(e) candidat(e) à la maîtrise et un minimum de 21,000 \$ pour un(e) candidat(e) au doctorat.
- Les candidat(e)s en rédaction de mémoire ou de thèse ne sont pas admissibles,
- Une demande de renouvellement de la bourse obtenue en 2019-2020 est admissible.

**Documents exigés :**

- Formulaire de demande de bourse dûment rempli et signé par le ou la candidat(e) et le directeur ou la directrice (et codirecteur/codirectrice, le cas échéant)  
CV commun canadien format FRQS incluant toutes les annexes de contribution détaillées (<http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/11314/710199/Directives+pour+le+fichier+joint+au+CV/808ab760-f35b-41ef-8bd1-8eaaa85c68e8>),
- Copies des avis d'attribution des bourses reçues depuis le début de la formation graduée,
- Accusés de réception d'articles soumis et notifications de l'éditeur des articles acceptés pour publication,  
Copie de relevé de notes de baccalauréat (pour les candidat(e)s à la maîtrise) et de maîtrise (pour les candidat(e)s à la maîtrise et au doctorat)  
Preuve d'inscription à temps plein à un programme de formation de maîtrise ou de doctorat
- Lettre d'appui du directeur ou de la directrice indiquant le montage financier (fonds de recherche,

autres bourses) permettant à l'étudiant(e) d'avoir un financement annuel minimum selon les montants décrits ci-dessus.

#### **Mécanisme et critères d'évaluation :**

Les demandes sont évaluées par un comité d'experts dont les membres représentent les différentes disciplines et méthodologies de recherche en santé.

- Bourses, prix et distinctions (15 points),
- Dossier académique (notes au baccalauréat, maîtrise et doctorat; 15 points),
- Aptitudes et expérience : conférences sur invitation, présentations orales et par affiche, réalisation de stage de formation en recherche (15 points), publications (15 points),
- Projet de recherche : clarté et concision de la problématique, clarté et concordance des hypothèses et objectifs, pertinence des méthodes et analyses, faisabilité, originalité du projet et contribution à l'avancement des connaissances (25 points),
- Lettre d'appui du directeur ou de la directrice (15 points).

#### **Gestion de la bourse :**

- La bourse sera versée par dépôt direct en 26 versements. Les versements s'arrêteront si le ou la candidat(e) quitte son programme d'étude ou gradue avant la fin de la bourse. Il est de la responsabilité de l'étudiant(e) de prévenir la DAS - Affaires étudiantes et postdoctorales le cas échéant.

#### **Autre financement :**

Un maximum de 225 heures de travail non consacré au travail de recherche financé par la bourse par session est permis avec l'accord du directeur ou de la directrice de recherche et à la condition que ce travail ne nuise pas à l'avancement du projet de recherche.

#### **Engagement de l'étudiant(e) bénéficiaire de la bourse :**

L'étudiant(e) devra s'engager à :

- Respecter l'ensemble des conditions et exigences décrites ci-dessus,
- Respecter les normes d'éthique et d'intégrité tel que définies par le FRQS et le CRCHUM,
- Autoriser le CRCHUM à conserver et utiliser tous les renseignements personnels et scientifiques contenus dans sa demande de bourse, à la condition que les personnes ayant accès à des renseignements personnels en respectent le caractère confidentiel.

#### **Engagement du directeur/directrice de recherche :**

Le directeur ou la directrice de recherche s'engage à :

- Encadrer les travaux du boursier et à lui fournir les moyens matériels et financiers de réaliser son projet de recherche
- Respecter les normes d'éthique et d'intégrité tel que défini par le FRQS et le CRCHUM et veiller à ce que l'étudiant(e) les respecte.
- Respecter le montage financier pour le support de l'étudiant(e) pendant toute la durée de la bourse.

#### **Règles de soumission :**

La demande doit être soumise **en un seul document pdf intitulé « NOM\_Prénom\_BourseGrands Brules\_2021.pdf » envoyé par courriel** à Joanne Auclair (joanne.auclair.chum@ssss.gouv.qc.ca), à la Direction adjointe scientifique – Affaires étudiantes et postdoctorales.

Les demandes incomplètes ou ne respectant pas la date limite de dépôt ou les conditions d'admissibilité ou de présentation seront jugées **NON ADMISSIBLES** et ne seront pas évaluées.

#### **Accusé de réception :**

Les candidat(e)s seront avisés par courriel de la réception de leur demande.